

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7559
20 octobre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE, DATEE DU 20 OCTOBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU YEMEN

A la dernière séance du Conseil de sécurité, le vendredi 14 octobre 1966, le représentant d'Israël a jugé bon de mentionner mon pays et mon gouvernement. Il a fait certaines allégations et glissé dans son discours certaines rumeurs sans fondement que les adversaires des Arabes, dont Israël, tentent de propager.

Les faits sont les suivants :

1. Comme je l'ai déclaré le 17 octobre 1965 à l'Assemblée générale, au cours de la discussion générale, "les rapports entre la République arabe du Yémen et la République arabe unie sont fondés sur un patrimoine commun - langue, religion, origine, coutumes et traditions - ainsi que sur une unité de principes, d'objectifs et de destinées. Le peuple yéménite travaille de toutes ses forces à réaliser une unité complète avec la République arabe unie, première étape dans la voie de cette unité totale des Arabes à laquelle aspirent les millions d'hommes du monde arabe. La coopération qui s'est instituée entre la République arabe du Yémen et la République arabe unie est donc une coopération au sein d'un seul et même peuple. Le peuple révolutionnaire du Yémen n'oubliera jamais les sacrifices consentis par le peuple de la République arabe unie pour la cause révolutionnaire yéménite."
2. Lorsque nous demandons à la République arabe unie son appui militaire, nous le faisons conformément à des traités et accords existant entre les deux pays arabes frères. De plus, la République arabe unie instruit les forces armées yéménites pour qu'elles puissent se défendre contre l'intervention et l'agression. De nombreuses violations de l'espace aérien yéménite ont été, en maintes occasions, signalées au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Dernièrement encore, le Conseil de sécurité flétrissait les incursions aériennes britanniques contre la République arabe du Yémen.

3. Nous avons la ferme conviction qu'Israël a collaboré avec les colonialistes à plusieurs tentatives d'intervention contre la République arabe du Yémen.
 4. Je tiens à insister sur le fait que les forces armées de la République arabe unie, qui se trouvent dans notre pays sur notre propre demande, aident le peuple yéménite à se défendre et à défendre l'intégrité de son pays contre une intervention et une agression étrangères. Tous les Arabes ont le devoir de repousser une agression contre la patrie arabe, en quelque point du monde arabe qu'elle se produise. La Syrie, de même, ne se défend pas seule contre une agression étrangère quelle qu'elle soit, et pourra toujours compter sur une aide arabe.
- Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Mohamed A. SALAM

